



UNION INTERPARLEMENTAIRE
116^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nusa Dua, 29 avril - 4 mai 2007



CL/180/C.1
12 janvier 2007

CONVOCAATION

180^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE Nusa Dua, 30 avril et 4 mai 2007

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 180^{ème} session au *Bali International Convention Centre (BICC)* à Nusa Dua (Bali, Indonésie).

Le Conseil directeur tiendra sa première séance le lundi 30 avril de 9 à 10 heures et une deuxième séance le vendredi 4 mai de 10 à 13 heures et de 15 à 16 heures.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 30 avril 2007 au plus tard, afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil directeur.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 247^{ème} session (octobre 2006), est le suivant :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la 179^{ème} session du Conseil directeur**
Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 179^{ème} session (CL/179/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 180^{ème} session.
3. **Propositions pour l'élection du Président de la 116^{ème} Assemblée**
4. **Questions relatives aux Membres de l'Union**
 - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
 - b) Situation de certains Membres*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.*
5. **Rapport du Président**
 - a) Sur ses activités depuis la 179^{ème} session du Conseil directeur
 - b) Sur les activités du Comité exécutif
6. **Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2006**
Le Conseil directeur sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2006.
7. **Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**
8. **Coopération avec le système des Nations Unies**
Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport à ce sujet.
9. **Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**
10. **Résultats financiers de l'exercice 2006**
Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2006.
11. **Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**
12. **Activités des organes pléniers et comités spécialisés**
Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :
 - a) Réunion des Femmes parlementaires
 - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
 - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
 - d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
 - e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
 - f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

13. 117^{ème} Assemblée de l'UIP**14. Prochaines réunions interparlementaires**

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Conseil directeur passera en revue le calendrier de réunions prévu au programme de l'UIP et examinera toute proposition de réunion future.

15. Amendements aux Statuts et Règlements**16. Election au Comité exécutif**

(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire un membre pour remplacer M. J. Jorge (Brésil) dont le mandat de sénateur viendra à expiration le 31 janvier 2007.

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

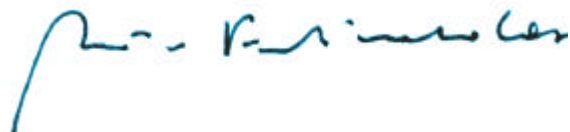
4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire